

Financement agricole Canada
Directeur de l'approvisionnement d'entreprise
C.P. 4320, 1800, rue Hamilton
Regina, SK S4P 4L3
mike.humble@fcc-fac.ca

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

NUMÉRO : 2014-02-014

Services d'évaluation d'équipements spécialisés et de biens immobiliers commerciaux et industriels

Date d'émission de la DR : Le 14 février 2014

Date et heure de clôture de la DR : **Le 14 mars 2014 à 14 h**

Personne-ressource : Mike Humble
Directeur de l'approvisionnement d'entreprise

Courriel : mike.humble@fcc-fac.ca

Financement agricole canada

FAC, qui est le plus important prêteur à l'industrie agricole canadienne, possède un portefeuille de première qualité de plus de 26 milliards de dollars et vient de connaître une vingtième année consécutive de croissance. FAC est solide et stable; elle s'est engagée à servir l'industrie, peu importe le cycle économique, et à faire preuve de responsabilité sur les plans social et environnemental. FAC offre du financement, de l'assurance, des logiciels, des programmes d'apprentissage ainsi que d'autres services commerciaux aux producteurs agricoles, aux agroentrepreneurs et aux entreprises agroalimentaires. Le personnel de FAC comprend l'agriculture et est voué à la réussite de la clientèle et de l'industrie. La présence de FAC sur le marché profite aux producteurs, à l'agriculture, au secteur rural canadien et par le fait même à l'ensemble de la population canadienne. Pour en savoir plus, visitez www.fcc.ca.

Préambule

FAC publie la présente demande de renseignements (DR) à des fins de planification interne uniquement. Il ne s'agit pas d'une demande contraignante et ne constitue pas un engagement de la part de FAC à procéder aux travaux ni un engagement à attribuer un contrat.

La présente DR a pour but de fournir à FAC des renseignements suffisants pour élaborer une stratégie qui lui permettra de rechercher une solution apte à répondre aux besoins d'affaire définis aux présentes.

Partie 1 – Processus et modalités de la DR

1.1 Invitation à répondre à la demande de renseignements

Les soumissionnaires sont invités à présenter des propositions afin de répondre aux besoins de FAC décrits dans la présente demande de renseignements (DR).

La présente DR ne constitue pas une demande de propositions ou un appel d'offres. FAC peut décider à sa seule discrétion de n'accepter aucune des propositions soumises, pour quelque raison que ce soit. FAC n'est pas tenue de procéder aux travaux décrits aux présentes et peut annuler la présente DR à tout moment.

1.2 Coûts de préparation des propositions

Tous les frais associés à la préparation d'une proposition soumise en réponse à la présente DR seront assumés uniquement par le soumissionnaire.

1.3 Questions aux soumissionnaires

Nous invitons les soumissionnaires à présenter toute question susceptible de les aider à préparer leur proposition. Toutes les demandes de clarification doivent être transmises par courriel à l'adresse mike.humble@fcc-fac.ca, avant la date de clôture précisée dans le calendrier de la DR.

Afin de faciliter l'uniformité de l'information parmi les soumissionnaires, les questions et réponses que FAC juge pertinente à la qualité de toutes les propositions soumises pourraient être transmises à tous les soumissionnaires, à la discrétion de FAC. La société s'engage à préserver l'anonymat de chacun des soumissionnaires qui lui aura transmis une question.

1.4 Présentation des propositions

Les propositions doivent être soumises par courriel dans une pièce jointe en format PDF ou Word. Pour être acceptés, les documents transmis par courriel ne doivent pas excéder dix mégaoctets (Mo). Les propositions soumises dans d'autres formats ou après la date et l'heure de clôture de la DR pourraient être refusées à la discrétion de FAC. **Toutes les propositions doivent être envoyées par courriel à Mike Humble, directeur, approvisionnement à l'adresse mike.humble@fcc-fac.ca.**

Nota : FAC déploiera tous les efforts raisonnables (sans toutefois y être tenue) pour fournir aux soumissionnaires des renseignements suffisants sur le statut et le résultat du processus de DR une fois que celui-ci sera complété.

1.5 Présentations

Après l'examen de toutes les propositions écrites, FAC pourrait déterminer qu'un ou plusieurs soumissionnaires proposent des services potentiellement viables ou attrayants pour lesquels FAC pourrait demander une présentation plus détaillée.

Toute présentation demandée par FAC aura pour but d'atteindre les objectifs de la présente DR (décrits en détail à la partie 4). Par conséquent, l'inclusion ou l'exclusion de tout soumissionnaire dans une présentation effectuée dans le cadre de la présente DR n'aura pas nécessairement d'incidence sur son inclusion ou son exclusion dans le cadre de tout processus de sélection éventuel mené ultérieurement par FAC.

Nota : FAC peut considérer qu'aucune présentation n'est requise.

1.6 Loi sur l'accès à l'information

En tant que société d'État fédérale, FAC est assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'accès à l'information du Canada*, qui donne un droit d'accès aux renseignements contenus dans les dossiers des institutions gouvernementales.

FAC respectera la confidentialité de toute information confidentielle, de nature délicate ou exclusive fournie par les soumissionnaires dans le cadre de la présente DR, et ce, dans les limites permises par la loi. Les soumissionnaires doivent prendre note que FAC pourrait être tenue de divulguer, en totalité ou en partie, la présente DR ainsi que les propositions présentées à FAC en réponse à une demande déposée en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*.

1.7 Précisions

FAC se réserve le droit de demander des renseignements supplémentaires afin de clarifier ou de vérifier un quelconque aspect des propositions soumises.

1.8 Confidentialité

La présente demande de renseignements est un document confidentiel non publié qui demeure la propriété de Financement agricole Canada (FAC). Toute utilisation, divulgation, reproduction, modification, communication ou transmission du présent document (et/ou de tout document ou renseignement relié consulté pendant la présente DR) sous quelque forme que ce soit et à des fins autres que celles prévues par la réponse à la présente DR, tel que l'exige la loi ou sans le consentement écrit de FAC est strictement interdite. Cette interdiction s'applique à toute personne ayant reçu la présente DR (ou tout document ou renseignement relié), qu'une proposition soit soumise ou non.

1.9 Acceptation

FAC peut, à sa seule discrétion, apporter certains changements et exceptions aux modalités indiquées dans la présente DR. Lorsqu'il présente une proposition, le soumissionnaire est réputé avoir accepté toutes les modalités et les dispositions de la présente DP.

Partie 2 – Calendrier de la DR

Date d'émission de la DR :	Le 14 février 2014
Date limite pour les questions des soumissionnaires :	Le 26 février 2014 à 14 h, HNC (SK)
Réponses aux soumissionnaires par FAC avant le :	Le 3 mars 2014 à 17 h, HNC (SK)
Date et heure de la clôture de la DR :	Le 14 mars 2014 à 17 h, HNC (SK)

FAC peut, à sa seule discrétion, modifier les dates indiquées ci-dessus. FAC communiquera à tous les soumissionnaires tout changement au calendrier de la présente DR.

Partie 3 – Objectifs de la DR

FAC souhaite, au moyen de la présente DR, recueillir de l'information qui lui permettra :

- d'identifier les fournisseurs de services d'évaluation intéressés et qualifiés qui peuvent répondre aux besoins d'affaire de FAC;
- de mieux connaître et comprendre les capacités des fournisseurs de services et les coûts associés aux services susceptibles d'être requis;
- de contribuer à la capacité de FAC de mieux cerner et définir les exigences qu'elle pourrait décider de rechercher chez un fournisseur de services.

FAC prévoit que l'atteinte des objectifs de la présente DR produira l'un des résultats suivants :

- l'identification d'un certain nombre de fournisseurs de services adéquats que FAC pourrait choisir d'inviter à participer à un processus de sélection (demande de propositions) concurrentiel et distinct qui aurait lieu ultérieurement;
- l'identification d'un unique fournisseur convenable pour des services d'évaluation d'équipements spécialisés et de biens immobiliers commerciaux/industriels (ou pour les deux), avec lequel FAC peut choisir de continuer à travailler;
- FAC peut décider de ne pas continuer à travailler avec l'un ou l'autre des soumissionnaires ayant présenté une réponse à cette DR.

Nota : Si FAC décide de privilégier une solution, il est prévu qu'elle communiquera avec un ou plusieurs soumissionnaires. FAC n'est toutefois pas tenue de limiter tout processus de sélection ou tout contrat futur associé à une solution aux soumissionnaires ayant présenté une proposition en réponse à la présente DR.

Partie 4 – Portée de la DR

4.1 Contexte

État actuel

La division Évaluation et risque environnemental de FAC dispose d'une équipe d'évaluateurs agréés répartis dans divers bureaux de FAC au Canada.

Lorsque FAC doit garantir les prêts de clients au moyen d'équipements ou de biens immobiliers spécialisés, un évaluateur de FAC réalise une évaluation qui peut porter sur des biens immobiliers et/ou des biens mobiliers.

L'équipement évalué peut comprendre du matériel roulant, des équipements spécialisés et des chaînes de transformation complexes. Les biens immobiliers varient de simples actifs à des installations de transformation complexes. Les valeurs marchande et de liquidation pourraient être requises. Les équipements ou les biens immobiliers peuvent être situés partout au Canada.

FAC a pour objectif de retenir les services d'un ou de plusieurs partenaires qui peuvent faire des évaluations d'équipements spécialisés et de biens immobiliers commerciaux/industriels dans la plupart des régions à l'échelle du Canada.

4.2 Portée des renseignements demandés

FAC souhaite identifier un ou plusieurs fournisseurs qui :

- assure une vaste couverture géographique, ce qui pourrait inclure l'offre de services dans une ou plusieurs provinces
- possède une expertise en évaluation d'équipements spécialisés et/ou de biens immobiliers commerciaux/industriels (les soumissionnaires doivent indiquer s'ils ont la capacité de fournir des évaluations à la fois pour des équipements spécialisés et pour des biens immobiliers commerciaux/industriels)
- maintiennent des niveaux de services qui sont conformes aux exigences, aux normes et aux attentes de FAC, par exemple :
 - les demandes d'évaluation peuvent être soumises en tout temps et sans préavis,
 - les rapports doivent être remplis selon un échéancier convenu au préalable,
 - les rapports externes doivent être préparés par le fournisseur dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de la liste d'équipements ou de biens immobiliers à évaluer,
 - des estimations de la valeur de qualité étayées par de solides justifications conformes aux normes de pratique professionnelle et aux critères de FAC.

Le processus d'évaluation idéal est le suivant :

- FAC assigne le travail au fournisseur;
- le fournisseur agit à titre de personne-ressource principale auprès du client de FAC;
- le fournisseur soumet les rapports d'évaluation à FAC pour examen;
- les évaluations d'équipements spécialisés peuvent nécessiter l'évaluation de la valeur pour chaque pièce d'équipement ou pour des groupes d'équipements;
- le fournisseur remet un exemplaire du rapport d'évaluation accepté par FAC au client de FAC et à tout autre prêteur partenaire, selon le cas;
- FAC paie le fournisseur.

Les principaux objectifs d'affaires de FAC sont les suivants :

- améliorer les délais de traitement pour les clients, pendant les périodes de pointe;
- obtenir des services d'évaluation à prix concurrentiel.

Partie 5 – Directives pour répondre à la DR

Les sections suivantes offrent des directives aux soumissionnaires pour la préparation de propositions efficaces.

5.1 Introduction

Veillez inclure un profil sommaire de votre entreprise ainsi que les coordonnées du personnel qui sera disponible pour communiquer avec FAC dans le cadre de la présente DR.

5.2 Portée de la réponse à la présente DR

Veillez décrire en détail votre capacité et la méthode proposée pour la prestation de services d'évaluation d'équipements spécialisés et/ou de biens immobiliers commerciaux/industriels à FAC comme il est indiqué à la section 4.2. Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires ou de vos suggestions en lien avec la méthode utilisée par FAC.

Veillez inclure de l'information au sujet de vos délais d'exécution prévus.

5.3 Références

Veillez fournir au moins trois références professionnelles acceptables pour lesquelles vous avez réalisé des travaux d'une portée semblable à la présente DR. Assurez-vous de fournir :

- le nom et l'adresse de l'entreprise cliente, ainsi que les coordonnées de sa personne-ressource (titre, numéro de téléphone, adresse de courriel);
- la date, la durée ainsi qu'une brève description de vos travaux;
- le type d'équipements spécialisés et/ou biens immobiliers commerciaux/industriels que vous évaluez.

5.4 Structure des honoraires

Décrivez votre structure des honoraires proposée pour les services décrits dans la présente DR. Veillez inclure une grille de tarifs estimés.

Aux fins de la présente DR, les estimations d'honoraires sont données à titre indicatif et visent à aider FAC à évaluer les coûts possibles associés aux services proposés.

Veillez inclure toute hypothèse en ce qui concerne la structure des honoraires et la grille des tarifs présentées. Veillez fournir l'estimation la plus détaillée et précise possible dans les limites de ce qui est raisonnable et en fonction de votre expertise et de l'information fournie dans la présente DR.